DISONS que si ceux-ci sont supérieurs il nous en sera référé pour que nous donnions notre autorisation.

DISONS que les frais seront pris en frais privilégié de liquidation judiciaire.

DISONS qu'il y a lieu de notifier la présente ordonnance à :

L'Entreprise *SAS* ***LUMILA***

Monsieur YANN, HENRI MELLANO (dirigeant de l'Entreprise ***SAS LUMILA***)

SFERIC social
60 Rue du Landy
93210 LA PLAINE SAINT DENIS

le tout en recommandé avec accusé de réception par les soins de Monsieur le Greffier de la juridiction.

Le greffier
Rafael BEZERRA MENUCCI

Fait à BOBIGNY, le 3/10/24

Monsieur Sarhan CHAARI
Juge-Commissaire

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

ORDONNANCE

2024M4836

Reçu le
04 OCT. 2024
PROCÉDURES COLLECTIVES

Nous, Monsieur **Sarhan CHAARI** Juge-Commissaire à la liquidation judiciaire de l'Entreprise SAS **LUMILA.**

Vu la requête qui précède, présentée par **Maître Pascal BALLY**, ès qualités de liquidateur et les motifs y exposés.

Vu les dispositions des articles L. 641-2, L. 641-11, L. 621-9 et R. 641.11 du Code de Commerce, ainsi que la circulaire N° CIV / 01 04 du Ministère de la Justice en date du 12 mars 2004, pages 3 et 4.

Vu l'inventaire de la comptabilité salariale et sociale établi par le liquidateur quant à la remise des documents sociaux par le débiteur.

Vu l'accord préalable de Monsieur le Procureur de la République en application de l'article L. 663-1 alinéa 1 du code de commerce.

DESIGNONS :

SFERIC social
60 Rue du Landy
93210 LA PLAINE SAINT DENIS

aux fins de :

Déterminer les sommes restant dues,
Calculer les soldes de tout compte et établir les fiches de paies y afférents,
Etablir les documents sociaux (fiches de paies, attestations Pôle-Emploi, Contrat de Sécurisation professionnelle, certificats de travail...).

DISONS que le Mandataire Judiciaire requérant devra accomplir lui-même les tâches suivantes comprises dans sa propre mission :

- Vérification des créances salariales,
- Établissement des relevés destinés à l'AGS,
- Leur transmission,
- Les paiements des salariés,
- La conduite des procédures de licenciement,
- L'information collective et individuelle des salariés et le suivi,
- Les relations avec le représentant des salariés
- Les entretiens préalables, réunions des délégués, réunions des comités d'entreprises.

Vu le devis d'un montant de 5 397.28 €uros H.T. annexé à la présente requête.

AUTORISONS Maître Pascal BALLY à régler les honoraires à SFERIC social dans la limite du dit devis.

S F E R I C social

7500

60, rue du Landy - 93210 La Plaine Saint Denis

N° FACTURE : 24100380
AFFAIRE NOM : LUMILA
AFFAIRE N° : 2024/0260
JUGEMENT : RJ du 13-04-2023
Vos Réf :

SELARL BALLY M.J.
69 RUE D ANJOU
93000 BOBIGNY

La Plaine Saint Denis, le 31/10/2024

COMPTABILISÉ le 27/11/24

NOTE DE FRAIS ET D'HONORAIRES

Description de la prestation	Qté	Montant
Suite à la Liquidation Judiciaire prononcé par le Tribunal de Commerce.		
Etude des documents comptables suivants : Livre de paie, Livre entrée-sortie du personnel, K Bis, Statuts, Contrats de travail, Déclarations préalables à l'embauche, etc.	1	172,50 €
Chiffrages des soldes de tout compte et établissement des bulletins de paie après vérification pour 16 salarié(s).	16	2 146,67 €
Calcul des précomptes salariaux afférents aux créances salariales à reverser aux organismes sociaux suite à la loi du 27.12.1996 pour le financement de la Sécurité Sociale, pour 16 bulletin(s) de paie.	16	214,67 €
Etablissement de 16 certificats de travail de l'ensemble des salariés de l'entreprise.	16	153,33 €
Etablissement des attestations Pôle Emploi de tout le personnel licencié soit pour 16 salarié(s).	16	1 533,33 €
Suite à l'adhésion de 12 salarié(s) au Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP). Recherche des éléments comptables, calcul, élaboration, et envoi du dossier au Pôle Emploi dont dépends le(s) salarié(s).	12	690,00 €
Vérification comptable des financements CSP demandé par le Pôle Emploi.	12	230,00 €

Temps total facturé : 2682 mn (coût : 115 €/h)

MONTANT H.T.	5 140,50 €
MONTANT T.V.A. (20,00 %)	1 028,10 €
TOTAL T.T.C.	6 168,60 €

Valeur en votre aimable règlement à réception de facture

A relire